



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022\_110\_PM

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### ARRETES DU MAIRE

**Objet : Autorisation de stationnement livraison de béton « rue Bellevue »**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2**

**Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,**

**Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

**Considérant la demande formulée par la Société «CEMEX » par l'intermédiaire de point P à Mallemort, sollicitant l'autorisation de stationner avec des camions donc le PTC est supérieur à 19T000 sur la rue Bellevue à Mallemort, dans le cadre d'une livraison de béton (Fondation d'une maison) pour leur client Monsieur du :**

**24 au 28 octobre 2022 inclus**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La société « CEMEX » par l'intermédiaire de Point P à Mallemort est autorisée à faire stationner des camions donc le PTC est supérieur à 19T000, rue Bellevue à Mallemort, afin de satisfaire la livraison de béton pour leur client Monsieur (Fondation d'une maison) du **24 au 28 octobre inclus.**

**ARTICLE 2 :** La société CEMEX s'engage à laisser libre la circulation dans la rue Bellevue.

**ARTICLE 3 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 07/10/2022

**Maire de MALLEMORT  
Hélène GENTE**

